

Globalization by the Souths.
Chinese-African Relations and International Order

Julien Rajaoson, doctorant
Sciences Po Grenoble, France
jrajaoson@hotmail.fr

Abstract: This study focuses on worldwide governance. It will be related to the Assian approach of international relationships. This approach claiming by the Chinese is closed to the David Miller Nationalist and liberal way of thinking. But it remains very restrictive because it is only based on the liberal economic point of view. We will do a critical study of the principles which are regulating the governances and we will analyse a special sectorial field: the Sino-African relations. These thoughts and statements need to have a sectorial dimension of approaching matters. The management of the different governments can have effects on local realities of people's life and on investments. In thirty years China passed from an emerging country to the second worldwide economically powerful country just behind the United States. Now, they must have an interdependence relationship with the United States. It is very important and necessary to undermine this interdependence relationship in order to understand how its economic strategy has an influence upon the worldwide market. And from this study, we will understand how the Chinese relate to the balance of power they are dealing with.

Keywords: centre-local relations, urban and rural development, social policies, social stratification and social groups, migrations, inequalities

Cette étude porte sur la gouvernance mondiale¹, que nous mettrons en rapport avec l'approche asiatique des relations internationales. L'approche prônée par la Chine rejoint à certains égards la pensée libérale-nationaliste² de David Miller mais, elle s'en

¹Godin (2004, p. 544) dans la définition de la Gouvernance : « Notion apparue à la fin des années 1980 dans un contexte général d'affaiblissement du pouvoir des Etats pour traduire le fait que le pouvoir politique n'est plus exclusivement exercé par des organes d'Etat dans des sociétés toujours plus complexes et segmentées comme le sont les sociétés démocratiques de marché. La notion de gouvernance est utilisée par les institutions financières internationales pour désigner les institutions, et pratiques politiques, les modes de gestion des administrations publiques et des entreprises privées qui seraient utiles au développement des pays pauvres. Elle repose sur l'idée que les gouvernements n'ont pas le monopole de la puissance publique et qu'il existe d'autres instances contribuant à la régulation économique et sociale au niveau international. Dans le cadre de la mondialisation, on parle de gouvernance globale pour rendre compte de la multiplicité – avec la nécessité d'une certaine cohérence – des différents acteurs et agents politiques (gouvernements nationaux mais aussi institutions internationales et supranationales, organisations non gouvernementales, opérateurs du marché, réseaux etc.) En privilégiant les réseaux aux dépens des hiérarchies, la notion de gouvernance est directement antinomique avec celle de souveraineté. »

²Couture, Courtois (2005, p. 75) au chapitre intitulé *La justice distributive dans une économie mondialisée. Nations, Communautés et Redistribution* : « L'idée est que des demandes de justice distributive ne peuvent

distingue en ne retenant que l'aspect économique du libéralisme. Nous opérerons une critique des principes¹ qui régissent la gouvernance, en l'illustrant par l'analyse d'un champ sectoriel : les relations sino-africaines. Un tel objet de réflexion requiert une dimension sectorielle, afin de démontrer que ce qui se joue au sommet, entre les puissances², peut avoir des répercussions sur la réalité locale et inversement. En une trentaine d'années, la Chine est passée de la qualité de pays émergent à celle de seconde puissance économique mondiale, juste derrière les Etats-Unis. Dorénavant, elle doit entretenir une relation d'interdépendance avec les Etats-Unis. Or, il est nécessaire d'analyser ce lien pour comprendre comment leurs stratégies³ influencent l'économie mondiale et, partant, la manière dont l'approche chinoise conditionne les rapports de force qui la sous-tendent.

Si, l'interdépendance⁴ repose sur un accord entre puissances, elle favorise *de facto* un *statu quo*, lui-même soumis à leurs stratégies respectives. La superpuissance⁵ a tout intérêt à conserver ce *statu quo* qui donne à son partenaire une position subalterne. Or,

être justifiées qu'à l'intérieur d'une communauté dont les membres : partagent un ethos commun, un ensemble de conception sur la justice sociale; partagent une identité commune; se regroupent autour d'un ensemble d'institutions ayant un impact fondamental sur leurs vies. »

¹*Etudes prospectives* (2002, p. 63) au chapitre 3 intitulé *Tendances à long terme de la gouvernance mondiale : des traité de Westphalie à Seattle dans L'application des principes, 1648-1945*: « De 1648 à 1815, les principaux instruments de la gouvernance internationale sont : a) l'accroissement de la souveraineté économique des principaux protagonistes qui appliquent des politiques mercantilistes ; et b) la conduite de guerres périodiques et limitées, (...) »

²Soccol (2001, p. 192) dans *l'Etat en tant que puissance* : « Dans le contexte des relations internationales, la puissance détermine la capacité d'un Etat à étendre son action sur la scène internationale. Très souvent invoquée par les commentateurs politiques, la notion est difficile à cerner de manière précise. Capacité, influence, contrôle, emprise, prestige, pouvoir ... la puissance entretient des rapports étroits avec ces notions qui lui sont associées ; à la fois une et multiple, la puissance conditionne très souvent les rapports interétatiques, mais aussi la détermination et l'application du droit international. Le dictionnaire Robert définit la puissance comme un moyen ou droit grâce on peut faire quelque chose. Cette définition rejoint celle de Serge Sur qui analyse la puissance comme une capacité à plusieurs degrés, une capacité de faire ; capacité de faire faire ; capacité de d'empêcher de faire ; capacité de refuser de faire, qui dépend à la fois des moyens dont dispose l'Etat et des circonstances extérieures. »

³ « Dans toutes ses acceptions, la stratégie comme action globale s'oppose à la tactique qui vise un avantage particulier. (...) Par analogie, art de coordonner les actions et de manœuvrer pour atteindre un but déterminé. La stratégie présuppose une situation de conflit (comme dans la guerre) ou de compétition (comme dans le jeu, dont la séduction amoureuse peut faire partie) et par conséquent la prise en compte des attitudes et réactions mentales d'autrui. » Godin (2004, p. 1255)

⁴Brémond, Salort (1986, p. 141) dans *Le pragmatisme des politiques réelles* : « Les pays actuels sont rarement totalement protectionnistes dans la mesure où une certaine dépendance vis-à-vis de l'extérieur existe en ce qui concerne les approvisionnements en matières premières, mais aussi pour les débouchés nécessaires à la rentabilité des grandes entreprises. (...) Fermer les frontières par des mesures protectionnistes implique le risque de voir les autres pays agir de même avec toutes les conséquences négatives que cela pourrait engendrer sur l'économie nationale. »

⁵Brice Soccol (2001, p. 196) dans *Les superpuissances* : « Les Etats qui sont qualifiés de superpuissance exercent une influence sur l'ensemble de la planète. Leur accord est nécessaire pour régler tout problème d'ordre international. »

il n'est guère probable qu'il accepte ce rôle de façon durable, à plus forte raison s'il envie la place de l'Etat dominant. Qu'est-ce qui se joue du point de vue de la gouvernance lorsqu'une superpuissance est sur le point de céder le pas à une puissance émergente¹ ? Le concept de gouvernance² contient deux principes (l'efficacité économique et la légitimité démocratique) que l'approche chinoise³ dissocie, en mettant l'accent sur l'efficacité aux dépens de la légitimité. L'*asiatisme*⁴ est une conception qui plaide en faveur d'une suspension des libertés et des droits individuels, en vue de promouvoir la croissance. Ce choix, faisant de l'essor économique un moyen d'asseoir le pouvoir, nuit aux ouvriers chinois. Or, l'absence de protection sociale fait d'eux une main d'œuvre attractive pour les industries américaines⁵. De son côté, « *La Chine est devenue le 3^e exportateur mondial. Ses produits déferlent sur le marché américain.* »⁶ Cette stratégie fait de la Chine un acteur incontournable de la scène internationale, y compris face aux Etats-Unis. Il en va de même quant à sa

¹Nous entendons par puissances ou pays émergents les BRIC, à savoir : le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine.

² <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/FD001192.pdf> consulté le 04/11/10, p. 702 : « L'idée de gouvernance exprime, enfin, la transformation de la problématique de la légitimité. Aujourd'hui, la légitimité d'une action, d'une politique ne peut s'appuyer sur la seule approbation du peuple concerné ; elle doit être bénie également par les autres gouvernements, par les opérateurs financiers, par les organisations non gouvernementales (ONG), par l'opinion publique mondiale. La légitimité ne peut plus être enfermée dans un vote, elle doit se prouver au jour le jour, constamment mesurée de mille manières (réactions de l'opinion, sondages, décisions des opérateurs financiers, évaluations des agences de notation et des organisations internationales). Ainsi coexistent deux légitimités, la légitimité établie inscrite dans l'Etat, la légitimité sauvage d'une société mondiale en gestation. L'idée de gouvernance indique qu'aujourd'hui tout pouvoir en place doit tenir compte de ces deux légitimités. »

³ Jullien (1996, p. 33) au chapitre II intitulé *Ou s'appuyant sur la propension* : « Deux notions se trouvent ainsi au cœur de l'ancienne stratégie chinoise et forment couple : d'une part, celle de situation ou de configuration, telle qu'elle s'actualise et prend forme sous nos yeux (en tant que rapport de force) ; de l'autre et y répondant, celle de potentiel, tel qu'il se trouve impliqué dans cette situation et qu'on peut le faire jouer en sa faveur. (...) Ce potentiel une fois repéré, les penseurs chinois de la stratégie ont pris soin d'en tirer les conséquences. Or, celles-ci remettent en question ce que pourrait être une conception humaniste de l'efficacité. Car c'est moins notre investissement personnel qui compte désormais, en s'imposant au monde et grâce à notre effort, que le conditionnement objectif résultant de la situation : c'est lui que je dois exploiter, sur lui que je dois compter, lui seul suffit à déterminer le succès. »

⁴ Sen ([1999] 2006, p. : 60) dans *Démocratie et croissance économique* : « On entend souvent dire que les systèmes non démocratiques sont les plus performants pour aboutir au développement économique. Cette théorie est parfois définie comme l'hypothèse de Lee, du nom de celui qui en fut le champion, Lee Kuan Yew, leader politique et ancien Président de Singapour. Il a sans doute raison en affirmant que certains Etats autoritaires (comme la Corée du Sud, Singapour et la Chine d'après le lancement des réformes) ont maintenu des taux de croissance économique plus élevés que ceux de nombreux Etats moins autoritaires (comme l'Inde, la Jamaïque ou le Costa Rica). »

⁵ Vorapheth (2005, p. 375) dans la partie intitulée *Rentabilité des entreprises* : « Selon une étude de la Chambre de commerce américaine à Beijing en 2003, environ 75% des entreprises américaines en Chine se considéraient comme rentables. »

⁶ Nguyen (2006, p. 322) dans la partie intitulée *La Chine : partenaire ou adversaire des Etats-Unis ?*

politique africaine¹, dont l'approche singulière parvient à dynamiser l'activité des sociétés africaines mieux que n'ont su le faire les occidentaux. Le problème posé ici par cette déconnexion (entre les principes politiques et économiques) est qu'elle peut rendre les intérêts des uns incompatibles avec le respect des peuples².

Parmi les ruptures qui ont eu lieu dans l'histoire du capitalisme, il en est une que nous pouvons désigner comme étant la révolution financière. Elle invite à réinterroger le concept de gouvernance : d'un stade industriel, sur lequel les Etats exerçaient leur pouvoir, nous nous situons à un stade actionnarial qui le diminue. En ce sens, sans être vecteur de cohésion cette situation favorise l'interdépendance économique mondiale. Elle encourage la libre circulation des capitaux en prônant l'ouverture des sociétés civiles. En fonction de leurs attractivités (le coût de la main d'œuvre et la fiscalité), les capitaux iront vers celles qui leur seront le plus favorable. Là encore, nous nous trouvons face à un problème tout aussi considérable que le précédent : à l'échelle mondiale, il n'existe aucunes institutions auxquelles le peuple souverain participe effectivement. Pour ainsi dire, le marché dicte seul sa loi aux Etats et, affecte la société civile. De plus, l'interdépendance concerne des Etats qui ne sont pas égaux face à la concurrence. Or, certains des désavantages cumulés par les pays du Sud sont liés à la période coloniale, notamment en Afrique. En conséquence, l'interdépendance est asymétrique et, l'absence d'arbitrage reconduit les inégalités. La Chine a répondu au problème de la cohésion interne et externe par l'art du *Guangxi*³ car, il sert sa stratégie de renversement⁴ consistant à soumettre l'ennemi sans combattre⁵. La Chine cherche donc à conserver l'ordre donné afin de s'en emparer⁶ et ce, de manière purement

¹Nous verrons en quel sens la politique africaine de Pékin est comprise dans la stratégie que nous décrivons.

²Rawls ([1999] 2006, p. 60) dans la section 5 intitulée *La paix démocratique et la stabilité* : « Les intérêts qui poussent les peuples à agir (et qui les différencient des Etats) sont des intérêts raisonnables guidés par, et compatibles avec une égalité équitable et un respect approprié de tous les peuples. Comme je le noterai plus loin, ce sont ces intérêts raisonnables qui rendent possible la paix démocratique, et leur absence qui fait de la paix entre Etats au mieux un *modus vivendi*, un équilibre de forces qui ne se révèle stable que pour un temps. »

³Revue française d'études constitutionnelles et politiques, La Chine après Deng N°81, publiée avec le concours du Centre National du Livre, éd. Seuil, Paris, 1997, p. 123 dans *Les réseaux d'influence* : « Depuis les années 1960, nombreux sont les chercheurs occidentaux ou chinois à avoir constaté l'influence, en Chine, des logiques de réseaux de relations qui organisent l'échange social. Ces formes particulières de liens interpersonnels se manifestent à travers un concept, qui est aussi un art, l'art des *guanxi* (relations) ou *guanxixue*. » Nous allons approfondir ce concept durant le développement.

⁴Jullien (2009, p. 67) au chapitre VI sur les *Figures du renversement* : « Parce qu'elle force à l'extrême la situation, veut rompre bruyamment avec l'ordre établi, la Révolution en tant qu'action, et même action portée à sa limite, suscite nécessairement contre elle une réaction. Elle se bat, ou plutôt se débat, dans un champ de forces déclarées et devenant rivales. Par là, elle donne forme et force à son adversaire. »

⁵François Jullien (2009, p. 69) : « (...) on constate que les transformations, non seulement économiques et sociales, mais aussi de croyance, d'obédience, de tendances, de modes de vie, se propagent sans alerter. Elles s'imposent sans coup férir. Elles prédisposent, orientent, imprègnent, se laissent absorber. »

⁶François Jullien (2009, p. 15) dans le chapitre I intitulé *D'une autre perspective que le sujet – action/transformation* : « Le stratège transforme le rapport de force de façon à le faire basculer

factuelle. Manifestement, les principes politiques de la gouvernance (la transparence et la démocratie participative) sont perçus à certains égards comme des freins par des Etats privilégiant l'efficacité. En tant qu'elle dissimule la finalité de l'action, l'opacité semble être une source de pouvoir. En somme, plus le contrôle démocratique sera évincé, plus le pouvoir sera efficace. Nous sommes alors en droit de nous demander : en quoi les principes de la gouvernance mondiale déterminent-ils l'action des Etats ?

Nous articulerons cette problématique en trois étapes. Tout d'abord, nous interrogerons les conditions de modification de l'équilibre des puissances (I). Ensuite, nous verrons en quoi les relations sino-africaines peuvent être l'effet symptomatique d'une lutte d'influence au sommet (II). Pour conclure, nous aborderons la question de la présence chinoise en Afrique à l'aune de la gouvernance économique (III).

1. Une modification dans l'équilibre des puissances

Pour comprendre cette question, nous devons analyser l'un des moteurs de l'interdépendance à savoir, l'équilibre des puissances qui ne doit pas être confondu avec l'équilibre des pouvoirs¹.

« La volonté de puissance propre à différentes nations, chacune essayant soit de maintenir, soit de dépasser le statu quo, implique la nécessité d'une approche de la configuration mondiale en terme de balance of power, c'est-à-dire d'équilibre des forces »².

Si, l'approche américaine cherche à maintenir ce *statu quo*, pouvons-nous en dire autant de celle de la Chine³? Il conviendra ensuite d'analyser le concept de symmachie⁴ (*συμμαχία*⁵) car, il exprime l'une des formes possibles du meilleur régime mondial. Nous verrons que la symmachie s'attache à instaurer la paix en s'appuyant

silencieusement à son profit, dans la durée : à peine engagera-t-il ensuite le combat que l'adversaire tombera de lui-même, ne pouvant plus résister, déjà défait. »

¹Christian Godin (2004, p. 423) dans la définition de l'équilibre des pouvoirs : « état normal ou idéal de répartition des différents pouvoirs et fonctions constituant un système politique (chef du gouvernement et gouvernement, exécutif et législatif, exécutif et judiciaire etc.). L'équilibre des pouvoirs est généralement considéré comme une condition et un signe du caractère démocratique du régime. »

²Dussouy (2007, p. 85) dans *Les caractéristiques de la balance of power et la critique*.

³CODESRIA Bulletin N° 1 & 2, 2007 p. 17 dans l'article intitulé *Les relations sino-africaines dans la période de l'après guerre froide : Repenser le dialogue Sud-Sud* : « Il convient également de noter, cependant, que la politique étrangère éclectique de la Chine à l'égard de l'Afrique et l'absence totale de fondement idéologique derrière ses actions sont sources de préoccupations à long terme. »

⁴ Chauvier (2006, p. 16) : « Si l'on consent à généraliser quelque peu le concept aristotélicien de symmachie, il nous semble que le processus de développement des organisations internationales, depuis un siècle, correspond assez bien à ce modèle. »

⁵Anatole Bailly (1894), *Dictionnaire Grec Français*. Le Grand Bailly, éd. Hachette, Paris, 2000, p. 1823 dans la définition *συμμαχία* adjectif féminin : « allié, ville alliée, Etat allié, forces alliées. »

sur l'équilibre des puissances. Enfin, nous évaluerons la stabilité de ce régime, notamment lorsqu'une superpuissance est sur le point d'être détrônée.

1.1. Un régime mondial symmachique ?

Morgenthau désigna l'équilibre des puissances comme étant « un mécanisme souple sans cesse renégocié » (Dussouy, 2007, p. 85). En l'occurrence, les deux puissances évoquées ci-dessus maintiennent cet équilibre en s'opposant l'une à l'autre. Or, conformément au concept de grandeur négative chez Kant : « Deux choses sont opposées entre elles lorsque le fait de poser l'une supprime l'autre. Cette opposition est double : soit logique, soit réelle. »¹ L'opposition logique implique que l'on fasse abstraction de la teneur empirique des éléments, ceux-ci formant les prémisses de ce rapport d'opposition :

$$\exists x (Cx \Rightarrow (Pa \vee Pb))$$

et

$$\neg \exists x (Cx \Rightarrow (Pa \wedge Pb))^2$$

L'opposition réelle nous permet de mettre en lumière une aporie qui s'applique à l'idée d'équilibre des puissances : « *Comment comprendre que, parce que quelque chose existe, quelque chose d'autre cesse d'exister ?* »³ La Chine et les Etats-Unis entretiennent un lien car, ils possèdent un dénominateur commun (la puissance) sans lequel ils ne pourraient pas s'opposer⁴. Or, si l'on croit les préceptes de la stratégie chinoise, l'objectif est d'évincer la superpuissance américaine sans la détruire, nous reviendrons sur ce point. L'équilibre des puissances se définit donc comme un schème visant à maintenir une paix fragile⁵, que les relations commerciales se chargent ultimement de consolider. Cet ordre mondial semble correspondre à la symmachie⁶

¹Kempf (1991, p. 19) dans la première section intitulée *Explication du concept de grandeur négative en général*.

² Vocabulaire : a : la Chine; b : les Etats Unis; Cx : x est l'équilibre des puissances; Py: y est une superpuissance.

³Yves Bouchard (2004, p. 32), *Le holisme épistémologique de Kant*. Paris: Vrin/Bellarmin, coll. Analytiques, dans *Essai pour introduire en philosophie le concept de grandeur négative* (1763).

⁴Kant, *op. cit.*, p. 23 : « Une grandeur négative par rapport à une autre grandeur en tant qu'elle ne peut lui être réunie que par une opposition, c'est-à-dire, en tant que l'une fait disparaître dans l'autre une grandeur égale à elle-même. »

⁵Blin (2006, p. 123) dans *Le quatrième acte : de la guerre à la paix*. L'auteur expose les différents moments de la paix de Westphalie du 24 octobre 1648 qui mit un terme à trente ans de guerre. Il démontre que la paix résulte d'un travail diplomatique délicat et harassant qui nécessita le concours d'hommes d'exceptions (Richelieu et Ferdinand III).

⁶Stéphane Chauvier (2006, p. 15) dans la partie intitulée *Associations internationales et communautés politiques* : « Une symmachie est, selon Aristote, une association que caractérise d'abord l'unité fonctionnelle de son but. Une alliance défensive entre Etats est une symmachie, c'est même le sens originel de ce mot, mais une association en vue d'échanges commerciaux et des relations d'affaires ressortit, pour

(sym – σὺν¹ et machie – μάχη²), régime au sein duquel l'opacité pose certaines difficultés³.

1.2. Le problème de la succession

Conformément à l'idée développée par Montesquieu en 1758, dans *De l'esprit des lois* : « L'effet du commerce est de porter à la paix. Deux nations qui négocient ensemble se rendent réciproquement dépendantes. » La symmachie confère au commerce un rôle pacificateur. L'intensification des échanges commerciaux qui d'une part, rend les nations interdépendantes et de l'autre, diminue la puissance publique, s'est accrue par la mondialisation. L'interdépendance peut néanmoins être facteur de conflits. En effet, l'enchevêtrement des intérêts de deux puissances cesse d'être facteur de paix, dès lors que la puissance émergente entreprend de faire basculer l'équilibre des puissances à son avantage. De plus, l'interdépendance offre un accès à certains ressorts de la superpuissance⁴. En effet, les industries et les multinationales américaines, dont l'allégeance ira vers la puissance économique la plus attractive, peuvent être des supports non négligeables d'un renversement silencieux en faveur de la Chine. Or, à en croire le contenu de son approche, la Chine semble savoir que : « La doctrine politique qui accorde une part importante au secret dans l'art de gouverner enveloppe presque nécessairement les principes d'une compréhension du politique en termes de domination. »⁵ Quand les approches occidentales⁶ privilégient l'action sur la préparation, les stratèges asiatiques insistent sur la préparation. Il s'agit d'établir la stratégie de sorte que l'action qui en découle apporte une victoire déjà acquise :

Aristote, de ce même type d'organisation. Dans une symmachie, souligne Aristote, il n'y a pas de magistratures communes et il ajoute, pour bien marquer la différence entre une symmachie et une communauté politique, qu'un Etat associé à un autre au sein d'une symmachie ne se soucie pas de la moralité des citoyens de l'autre Etat. »

¹ Anatole Bailly, *op. cit.*, p. 1884 σὺν adverbe : « 1. Ensemble; 2. En même temps. »

² Anatole Bailly, *op. cit.*, p. 1230 μάχη,ης (ή) : « I° combat bataille »

³ John Rawls, *op. cit.*, p. 60 dans la section 5 intitulée *La paix démocratique et sa stabilité* : « Les intérêts qui poussent les peuples à agir (et qui les différencient des Etats) sont des intérêts raisonnables guidés par, et compatibles avec une égalité équitable et un respect approprié de tous les peuples. Comme je le noterai plus loin, ce sont ces intérêts raisonnables qui rendent possible la paix démocratique, et leur absence qui fait de la paix entre Etats au mieux un modus vivendi, un équilibre des forces qui ne se révèle stable que pour un temps. »

⁴ Chieng, Jullien (2006, p. 164) dans le chapitre 4 intitulé *Héros et stratège* : « L'Amérique exploite largement la Chine, mais cette exploitation a pour conséquence que les multinationales américaines sont les premiers avocats de la Chine face à leur gouvernement. Pour les uns, les sociétés américaines font la loi en Chine, pour les autres, ce sont elles qui fournissent à la Chine les armes commerciales dont cette dernière a besoin. »

⁵ Zarka (2001, p. 112) dans le chapitre VII intitulé *Peut-on se débarrasser de la raison d'Etat ?*

⁶ Nous parlons du *Prince* de Machiavel et *De la guerre* de Clausewitz.

« Autrement dit, la Chine n'attend pas simplement la chance, elle la provoque, ou tout au moins, elle essaie de travailler le plus en amont possible pour que le processus amène le résultat souhaité, non pas par une action directe selon une conception géométrique (la ligne droite est le plus court chemin entre deux points), mais par une action cachée, qui parce qu'elle est cachée est d'autant plus efficace. »¹

En favorisant le principe économique de la gouvernance, la symmachie fournit un cadre idéal pour le déploiement de la stratégie chinoise. Cette dernière accule la superpuissance américaine à adopter une posture fixe et repérable (la conservation du pouvoir), de façon à amenuiser sa force.

2. L'effet symptomatique d'une lutte d'influence au sommet : les relations sino-africaines

Les relations sino-africaines semblent traduire une lutte d'influence² dont l'issue est incertaine. Faute de pouvoir se départager sur le plan militaire, le rapport de force entre la Chine et les Etats-Unis intervient dans des relations commerciales opaques auxquelles peu de pays participent. L'Afrique étant convoitée pour l'abondance de ses ressources naturelles³, elle constitue en cela un enjeu stratégique. De surcroît, l'Afrique fut l'un des terrains d'application de la bonne gouvernance⁴.

2.1. D'une hégémonie à l'autre ?

L'accroissement du pouvoir est désiré par la superpuissance et, quoique de façon différente, par la puissance émergente. Ce désir mimétique⁵ engendre un schème dynamique clos sur lui-même. Cela pose problème car, l'issue de ce conflit concernera l'ensemble des Etats, alors que seuls deux d'entre eux y participent. Dans une

¹ André Chieng, *op. cit.*, p. 223 dans le chapitre 5 intitulé *Efficacité*.

² Codesria, Bulletin n°1 & 2, *op. cit.*, p. 13 : « Le Consensus de Beijing, qui est l'autoreprésentation de la Chine comme le compagnon de l'Afrique, s'inscrit dans la philosophie politique du Sud Global comparativement au Consensus de Washington qui est le dogme de la Maison Blanche, du Pentagone et de la Banque mondiale/du Fond monétaire international, et des multinationales représentant les intérêts de grosses entreprises privées. »

³ L'hydrocarbure et les matières premières.

⁴ Hermet (2005, p. 8) dans *Contenus et limites de la gouvernance*: « La bonne gouvernance commande de gérer les affaires publiques comme si leur traitement ne devait pas différer sensiblement des affaires privées. »

⁵ Haeussler (2005, p. 42) : « L'expression la plus ramassée du désir mimétique pourrait être : le désir désire le désir. Il fait constamment référence à lui-même, d'où cette impression de cercle vicieux, de régression à l'infini, de faille logique ou d'indétermination radicale. Mais nous touchons là au point qui explique le dynamisme du schème mimétique et sa capacité à aller du simple au complexe (et inversement). En effet, lorsque ce schème est isolé, non seulement il est pris dans un mouvement circulaire incessant, mais en plus il est totalement fermé sur lui-même. »

symmachie, deux grandes puissances dominent le monde bien qu'on ne puisse pas parler d'hégémonie¹ (Ἡγεμονία²) car, elle ne s'illustre plus militairement, elle opère au sein de mécanismes structurels.

L'« hégémonie américaine » influence le système monétaire international : par la création de dollars et l'émission de bons du trésor, celle-ci permet de financer le déficit budgétaire de la superpuissance. En effet, leur monnaie étant usitée pour le commerce international, les Etats en achètent massivement. De plus, plusieurs d'entre eux n'acceptent que le dollar comme moyen de paiement (les pays de l'OPEP) et ils le réinvestissent vers les Etats-Unis. Ils possèdent donc deux leviers pour renflouer leur déficit, quand les autres n'en possède qu'un³. L'hégémonie est un phénomène caractérisant les grandes puissances, qui s'exprime avant tout en terme économique. Elles imposent leurs vœux et pèsent sur les rouages susceptibles d'accroître leurs influences. Nous verrons que la Chine détient dorénavant les moyens de gêner cette influence. Le déclin de l'Amérique et l'émergence de la Chine sont des phénomènes concomitants. De cette simultanéité résulte une inéluctable lutte d'influence⁴, qui ne peut pas se résoudre par les armes. En conséquence, les deux puissances n'ont pas d'autres possibilités que de se départager en exportant ostensiblement leurs modèles de développement et, en infléchissant les rapports de force mondiaux à leurs convenances.

¹ Christian Godin (*op. cit.*, p. 565) dans la définition de l'hégémonie : « Dans l'Antiquité grecque, prépondérance politique et direction militaire d'une cité dans une confédération. Aujourd'hui, suprématie d'un Etat sur les Etats voisins et même sur l'ensemble des Etats du monde. Impériale, l'hégémonie n'est pas nécessairement impérialiste stricto sensu : tel est le cas de l'hégémonie américaine à partir de la fin de la Première Guerre mondiale. »

² Anatole Bailly (*op. cit.*, p. 890) Ἡγεμονία, ας (ἡ) nom féminin (du verbe actif ἡγεμονεύω, être le guide montrer le chemin) « a) action de marcher en tête, guider, de conduire (...); b) I°) direction, autorité, prééminence; II°) en particulier dans la constitution des Etats grecs. Aristote, Politique 5, 4, 8, prééminence ou souveraineté d'un Etat grec sur toute la Grèce, sur les grecs, hégémonie; III°) à Rome: 1. pouvoir absolu, d'où règne d'un empereur (Lucien); 2. commandement d'un chef de corps, d'où corps de troupe, division militaire (Plutarque) »

³ Arvisenet (1996, p. 158) au chapitre 1^{er} intitulé *Les principales évolutions de l'économie internationale dans la partie qui porte sur Une rupture monétaire* : « La crise monétaire est plus ancienne ; elle se manifestait déjà dans les années 60 ; elle s'est trouvée officialisée lorsqu'en août 1971, le président Nixon a déclaré le dollar inconvertible en or. Cela marquait la fin du système de Bretton Woods mis en place en 1944 (système de taux de change fixe dans lequel les parités étaient exprimées en or et où les interventions se faisaient en dollars). »

⁴ Source de l'AFP publié dans Le Point le 14/10/2010 à 09 :56, l'article s'intitule Un sénateur américain appelle Pékin à accélérer la hausse du Yuan : « Certains parlementaires américains considèrent que le yuan est sous évalué de 20% à 40%, conférant un avantage compétitif indu aux produits chinois aux Etats-Unis. Un projet de loi adopté en septembre par la Chambre des représentants accuse Pékin de manipuler le cours de la monnaie et prévoit, s'il est adopté par le Sénat et signé par le président Barack Obama, des droits de douanes punitifs contre les produits chinois aux Etats-Unis. Les responsables chinois, à commencer par le Premier ministre Wen Jiabao, ont pour leur part rejeté catégoriquement tout relèvement brutal du yuan, qui entraînerait selon eux des fermetures d'usine et une hausse du chômage en Chine. »

2.2. De la souveraineté des pays du sud

En Afrique, la pauvreté apparaît comme l'un des nombreux corollaires d'une décolonisation encore inachevée.

« Depuis le milieu des années quatre-vingt-dix du siècle dernier la participation de la société civile apparaît comme un pilier des politiques de gouvernance dans ses différentes variables, que celle-ci les pays du Nord ou les récipiendaires de l'aide au développement. Selon le discours officiel en Occident, le concept signifierait l'approfondissement de la démocratie. L'usage à profusion du terme démocratie participative, notamment depuis les années 2000, s'inscrit dans cet ordre d'idées. Dans les politiques d'aide au développement, la participation de la société civile est supposée améliorer les conditions de l'exercice du pouvoir d'Etat. »¹

L'approche américaine (véhiculée par la Banque Mondiale), qui consiste à promouvoir l'autonomie des sociétés civiles en contournant l'Etat, est à bien des égards une réponse pertinente à la situation africaine. Elle incite le peuple souverain à s'emparer de la vie économique, à défaut de régner. En ce sens, la bonne gouvernance est légitime car, elle redonne au peuple une forme de liberté. Malgré cela, au moment de la mise œuvre, on se rend compte qu'un impensé nuit à son efficacité. Un élément semble lui faire défaut pour engendrer la croissance : quel est-il ?

Cette question est d'autant plus cruciale que l'approche chinoise des relations sino-africaines ne souffre pas de cette lacune. Notre hypothèse est la suivante : si celle-ci supplante les intérêts occidentaux, ce n'est pas uniquement en raison d'une histoire qui jouerait en sa faveur². La Chine articule sa stratégie de façon à obtenir des dirigeants africains un accès privilégié aux ressources. Contrairement à la bonne gouvernance, dont le but est de promouvoir la souveraineté du peuple, l'approche chinoise qui pourtant prône la non-ingérence, assujettit l'Etat coopérant. Or, un pays du Sud se doit de préserver sa souveraineté sans en négliger l'aspect économique³. La souveraineté économique des pays pauvres est aux grandes puissances ce que David est à Goliath.

¹Mappa (2009, p. 5) dans *La participation pertinente de la société civile*.

²Kermen (2007, p. 168) : « En mobilisant l'esprit de Bandung, Pékin rappelle non seulement les épopées héroïques et fraternelles de ses projets de développement, mais aussi le fait que la Chine était alors un pays pauvre et en développement. Face à un Occident et à des organisations internationales qui ne croient plus guère au développement de l'Afrique et se limitent à rendre supportable le non développement en luttant contre la pauvreté, le modèle de développement chinois a un certain attrait auprès des dirigeants africains. »

³ Chagnollaud (1999, p. 85) dans *L'affirmation de la souveraineté économique* : « La question de la souveraineté économique constituait, à l'époque, pour beaucoup de régimes politiques du tiers monde, une préoccupation particulièrement sensible. Elle apparaissait, à juste titre, comme un élément central de la souveraineté politique. Un Etat souverain est maître chez lui dans tous les domaines sans exception ; il doit donc pouvoir disposer en toute liberté des richesses qui se trouvent sur son territoire. Derrière ces principes se posait essentiellement le problème du droit à la nationalisation des biens possédés par des sociétés étrangères qui les avaient acquis lorsque ces pays étaient sous domination coloniale. (...) Cette position a conduit à une critique et à une remise en cause du droit international public qui garantissait ces biens contre toute expropriation ne répondant pas à de strictes conditions. »

En effet, la marge de manœuvre des pays du Sud est infime comparée à celle des pays du Nord, qui ont toute la latitude pour agir de façon coercitive.

3. La présence chinoise en Afrique à l'aune de la gouvernance économique

L'aide au développement consiste à transformer un contexte en répondant aux besoins. Mais peut-on changer les sociétés de l'extérieur sans qu'aucun bouleversement ne survienne de l'intérieur ? Les relations sino-africaines ont donné lieu à une présence chinoise en Afrique¹. Ce phénomène est un ancrage interne aux sociétés africaines². Donc, sans que la Chine s'engage directement en faveur du développement, n'est-elle pas la mieux placée pour promouvoir la croissance, dans la mesure où celle-ci serait générée de l'intérieur ?

3.1. La stratégie chinoise en Afrique et l'idée de gouvernance économique

La croissance chinoise est telle que la prospection pétrolière s'impose à elle comme une exigence. Telle une superpuissance, la Chine se doit de développer une stratégie d'expansion afin d'alimenter sa croissance³. La Banque Chinoise de Développement finance ses entreprises établies en Afrique dans le but de répondre à cet impératif. L'application du concept de gouvernance⁴ doit s'accompagner par le déploiement d'un réseau d'acteurs divers (privés et publics) afin qu'ils contribuent à la cohésion nationale. Les compagnies pétrolières chinoises⁵ écumant les réserves d'hydrocarbures d'Afrique, quand d'autres entreprises⁶ répondent au problème de vétusté des

¹Elle représente 900 entreprises ainsi que 800 000 expatriés, en sachant que le volume des échanges commerciaux atteindra les 100 milliard de dollars en 2010.

²Codresria, Bulletin n°1 & 2, *op. cit.*, p. 21 dans l'article intitulé *La Chine et l'Afrique à l'ère de la mondialisation néolibérale* : « Si la Chine s'intéresse surtout à l'Afrique pour l'accès aux ressources naturelles, le continent lui offre également de nouveaux marchés et possibilités d'investissement pour son économie en expansion. »

³John Rawls (*op. cit.*, p. 64) : « Un seul Etat fort, doté de pouvoir économique et militaire, et engagé dans une politique glorieuse d'expansion, suffit à perpétuer le cycle de la guerre et de préparation au combat. »

⁴Boudon (2003, p. 108) dans la définition de la Gouvernance: « Enfin, pour la science politique, la gouvernance est définie comme un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux, d'institutions (au-delà et en deçà du gouvernement) pour atteindre des buts propres discutés et définis collectivement dans des environnements fragmentés, incertains. La gouvernance renvoie alors à l'ensemble d'institutions, de réseaux, de directives, de réglementations, de normes, d'usages politiques et sociaux, d'acteurs publics et privés qui contribuent, à la stabilité d'une société et d'un régime politique, à son orientation, à la capacité de diriger, à la capacité de fournir des services et à assurer sa légitimité (Commaille, Jobert 1999). »

⁵Il s'agit de la China Petrochemical Corporation (SINOPEC), la China National Petroleum Corporation (CNPC) et la China National Offshore Oil Corporation (CNOOC).

⁶Nguyen (2009, p. 45) dans la partie III intitulée *L'Afrique : un marché pour les chinois, section 2. Les contrats chinois dans le secteur des infrastructures en Afrique*: « (...) la Banque mondiale a exigé que tout projet d'infrastructures fasse l'objet d'un appel d'offres international, ceci dans le but de faire baisser les prix et de lutter contre la corruption. Plus compétitives, plus rapides que leurs concurrentes occidentales, les

infrastructures. En proposant leurs services à bas coûts en des délais d'exécution record, elles apportent l'impulsion qui faisait défaut aux sociétés africaines.

3.2. Le cas des chinois au Sénégal : critique d'un champ sectoriel

Comme nous l'avons dit, l'approche chinoise est munie d'un élément qui demeure impensé pour l'Occident. Or, on nomme cet angle mort rendant intelligible les situations postcoloniales¹, ή έπιστήμη africaine² : entendue comme ce qui rend possible la connaissance d'une réalité africaine composite, en permettant de la penser de l'intérieur. Sa saisie nécessite que l'on revisite les discours africanistes³ occidentaux car, ils ne se sont pas suffisamment critiques face à la singularité de l'objet et, s'empressent de superposer leurs propres catégories d'analyse. Elles restent à la surface de l'objet. On dénombre une centaine de commerçants chinois de l'Allée Papa Gueye Fall jusqu'à l'avenue du Centenaire de la ville de Dakar. Nous ne pouvons compter que quelques sénégalais parmi les revendeurs travaillant dans ces points de vente. De même, dans l'avenue Cheikh Anta Diop l'entreprise CNEC⁴ collabore avec la SENELEC⁵ pour un projet de construction financé par la China Exim Bank : les sous-traitants sont Henan Chine et China JPC manufacturers. A cette échelle de la société sénégalaise, leurs principaux interlocuteurs sont les Wolofs⁶. Les chinois se distinguent dans leur capacité à nouer des relations (l'art du guanxi) en faisant varier leurs interlocuteurs, en fonction de l'appartenance ethnique. En cela, elle atteint d'autres strates de la réalité sénégalaise car, au dire des commerçants locaux, les chinois approvisionnent les acteurs du commerce vivrier en produits manufacturés venus de Chine. En cela, l'approche chinoise se montre plus pertinente que celles des

entreprises chinoises ont raflé la mise. Enfin, le gouvernement chinois a mis en place l'Association internationale des constructeurs chinois (CHINCA). Cet organisme parapublic, fort de cinq cents membres, effectue un travail de veille stratégique. »

¹ Bancel (2010, p. 317) : « Le postcolonial, ce n'est pas une période, c'est un mode de pensée pluriel qui consiste à relire le passé et à le réutiliser, ou à en réutiliser l'imaginaire dans un présent imprégné d'héritages multiples. »

² Samb (2010, p. 39) dans la définition de la Connaissance : « Ndaw (1982) distingue le savoir africain de l'έπιστήμη d'Aristote. Certes, les penseurs africains traditionnels connaissent la réflexion théorique mais, à la notable différence d'Aristote qui ne la situe que sur le plan spéculatif, ils lui accordent pour fonction d'organiser et de justifier cette connaissance, toute orientée vers le maintien de la société et la légitimation du système de valeurs qui détermine le fonctionnement de cette société. » Les épistémès africaines dans le monde est le titre du colloque international organisé par le Centre d'Etudes Africaines les 21 et 22 juin 2007 dans l'amphithéâtre de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.

³ Dozon (2003, p. 15) : « Si Terray eut certainement raison d'inviter ses collègues, ceux qui étaient attachés à rendre intelligible les situations postcoloniales africaines, à sortir des sentiers battus de l'africanisme, l'objet même sur lequel il appelait à d'urgentes innovations conceptuelles, soit l'Etat contemporain africain, devint très vite d'une criante actualité, (...) »

⁴ China National Machinery & Equipment Import & Export Corporation.

⁵ Société Nationale d'Electricité du Sénégal (qui tient le rôle de maître d'ouvrage).

⁶ Il s'agit de l'ethnie majoritaire au Sénégal.

occidentaux car, elle repère des agency¹ qu'elle intègre dans ses réseaux commerciaux transnationaux.

Nous avons vu que dans une symmachie, la modification de l'équilibre des puissances est susceptible de menacer la paix internationale lorsqu'une puissance émergente brigue la place d'une superpuissance. Ensuite, nous nous sommes attachés à démontrer que les relations sino-africaines traduisent une lutte d'influence entre la Chine et les Etats-Unis. Enfin, l'analyse du champ d'application nous a permis d'observer l'approche chinoise de la gouvernance économique en situation postcoloniale et, de comprendre comment procède-t-elle à l'échelle locale.

Comme nous l'avons évoqué durant le développement, le marché semble imposer sa norme aux Etats. Or, il n'en va pas de même pour les grandes puissances. De par leurs contenus, les approches asiatiques et occidentales diffèrent à bien des égards. Toutefois, elles se rejoignent de par la forme de leurs actions. Le fait d'être (ou de devenir) une grande puissance modifie inéluctablement le rapport de l'Etat à l'usage de la raison d'Etat². En somme, les conditions de l'action étatique changent en fonction du pouvoir qui le caractérise³, tout comme son approche de la gouvernance mondiale. Plus le pouvoir sera important, plus son détenteur sera porté à franchir les limites juridiques et morales assignées par la modernité. En tant qu'entité souveraine, le peuple a légitimement un droit de regard sur le contenu de l'approche adoptée par son gouvernement en matière de gouvernance mondiale. Or, la complexité de l'ordre international empêche *de facto* le citoyen de s'emparer de ces questions et, d'être en mesure de juger ou d'évaluer l'action d'un gouvernement qui prétend agir en son nom. Par conséquent, ce dernier a la liberté d'agencer sa politique extérieure sans avoir à rendre de compte.

Bibliographie

Bancel, N. Bernault, F., Blanchard, P., Boubeker, A., Mbembé, A., & Vergès, F. (2010). *Ruptures postcoloniales/Postcolonial Breakdown*. Paris : La Découverte.

¹Smouts, Balandier (2007, p. 33) dans *De la situation coloniale au postcolonial* : « (...) la capacité d'initiative et d'action des opprimés (agency) dans un contexte de domination hégémonique. »

² Christian Godin (*op. cit.*, p. 446) : « (...) concept apparu au XVI^e siècle avec l'idée de souveraineté absolue, il représente une tentative théorique pour justifier le franchissement des limites assignées au pouvoir politique : pour le bien de l'Etat, son chef ne devrait être entravé par aucune règle morale ou religieuse. Ainsi, par la raison d'Etat un prince se voyait-il autorisé à violer les traités et les alliances, mentir, trahir, passer outre aux lois fondamentales, aux lois ordinaires et au règne du droit naturel et de la morale. »

³ Yves Charles Zarka (*op. cit.*, p. 115) dans le chapitre VII intitulé *Peut-on se débarrasser de la raison d'Etat ?* : « La raison d'Etat correspondrait alors à une émancipation de la logique de la puissance par rapport à celle du droit. »

- Blin A. (2006). *1648 la paix de Westphalie ou la naissance de l'Europe politique moderne/1648 The Peace of Westphalie and the Birth of European Modern Policy*. Bruxelles : Complexe.
- Bouchard, Y. (2004). *Le holisme épistémologique de Kant/The Epistemological Holism of Kant*. Paris: Vrin/Bellarmin, coll. Analytiques.
- Chagnollaude, J.P. (1999). *Relations internationales contemporaines/ Contemporary International Relations*. Paris : L'Harmattan.
- Chauvier, S. (2006). *Justice et droits à l'échelle globale/Justice and Rights at a Global Level*. Paris : Vrin/Ehess,
- Chieng, A. (2006). *La pratique de la Chine/The practice of China*. Paris : Grasset.
- Couture, J. and Courtois, S. (2005). *Regards philosophiques sur la mondialisation/Philosophical Insights on Globalization*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Dussouy, G. (2007). *Traité de relations internationales/Treaty of International Relations*. Paris : L'Harmattan.
- Haeussler, E. (2005). *Des figures de la violence/Figures of Violence*. Paris : L'Harmattan.
- Hermet, G., Kazancigil, A., Prud'homme, J.F. (2005). *La gouvernance : un concept et ses applications/Governance : A Concept and Its Applications*. Paris : Karthala.
- Jullien, F. (1996). *Traité de l'efficacité/Treatise of Efficiency*. Paris : Grasset.
- Jullien, F. (2009). *Les transformations silencieuses/Silent Transformations*. Paris : Grasset.
- Kant, E. (1991). *Essai pour introduire en philosophie le concept de grandeur négative/Essay on Introduction the Concept of Negative Grandeur in Philosophy*. Paris : Vrin.
- Mappa, S. (2009). *Les impensés de la gouvernance. La société civile, réponse à la crise ?/The Unthought of Governance. The Civil Society, Its Response to Crises?*. Paris : Karthala.
- Nguyen, E. (2009). *Les relations Chine-Afrique/ Chinese-African Relations*. Paris : Studyrama.
- Nguyen, E. (2006). *L'Asie géopolitique : de la colonisation à la conquête du monde/The Geopolitical Asia: From Colonisation to the Global Conquering*. Paris : Studyrama.
- Rawls, J. (2006). *Paix et démocratie/Peace and Democracy*. Paris : La Découverte.
- Samb, D. (2010). *Le vocabulaire des philosophes africains/Vocabulary of African Philosophers*. Paris : L'Harmattan.
- Sen, A. (2006). *La démocratie des autres/The Democracy of Others*. Paris : Payot et Rivages.
- Smouts, M.C. (2007). *La situation postcoloniale/The Postcolonial Situation*. Paris : Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.
- Vorapheth, K. (2005). *Patrons, réussissez votre Chine/Owners, Get Your China*. Paris : L'Harmattan.
- Zarka, Y.C. (2001). *Figures du pouvoir/Figures of Power*. Paris : PUF.

REVUES

- Lautard, S. (1997). [Revue française d'études constitutionnelles et politiques, La Chine après Deng]. Seuil, Paris, n°81, p.123-137.

Dozon, J.P. (2003). Les États africains contemporains dans l'épistémè africaniste française/The Contemporary African States in the French African episteme. *Le Journal des anthropologues/The Anthropologists' Journal*. Montrouge, n° 92-93.

Kernen, A. (mars 2007). Les stratégies chinoises en Afrique : du pétrole aux bassines en plastique/The Chinese Strategy in Africa: From Oil to Plastic Tanks. *La revue Politique Africaine/The African Political Journal*, Paris. N°105.

MANUELS

d'Arvisenet, P., Petit, P. (1996). *Échanges et finance internationale. Les enjeux/Exchanges and International Finance.The Stakes*. Paris : La Revue Banque Éditeur.

Brémond, J., Salort, M.C., (1986). *Initiation à l'économie/Introduction to Economics*. Paris : Hatier.

Soccol, B., (2001). *Relations internationales/International Relations*. Paris : Centre de publications CPU universitaires.

DICTIONNAIRES

Bailly, A. (1894). *Dictionnaire Grec Français. Le Grand Bailly/Greek-French Dictionary*. Paris : Hachette.

Boudon, R., Besnard, P., Cherkaoui, M., et Lécuyer, B.P. (2003). *Dictionnaire de sociologie/Dictionary of Sociology*. Paris : Larousse.

Godin, C. (2004). *Dictionnaire de philosophie/Dictionary of Philosophy*. Paris : Fayard.